

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 03/03/2020

Le Comité Syndical du SIVOM Rive Gauche du Cher a tenu son Assemblée Générale le 03/03/2020 à 18H00 à HURIEL.

24 délégués étaient présents (délégués des communes et délégués au titre de la représentation de Montluçon Communauté), puis 27 délégués à partir de 18h13 et 28 délégués à partir de 18h51.

Assistaient également à cette réunion : Monsieur Olivier JULIEN, Directeur du SIVOM ; Madame Sonia ALEONARD Responsable administrative, M ROUCHON Christophe Responsable Technique.

Monsieur Serge LAURENT, Président du SIVOM Rive Gauche du Cher, ouvre l'Assemblée Générale, et expose les points à l'ordre du jour.

- 1) Approbation des comptes-rendus des assemblées générales du 19/11 et du 17/12/2019 ;
- 2) Convention avec le SPEC ;
- 3) Devenir de l'usine de Saint-Victor ;
- 4) Débat d'orientation budgétaire ;
- 5) Subvention BURKINA-FASO ;
- 6) Subvention au Comité d'œuvre social 2020 ;
- 7) Emplois de saisonniers 2020 ;
- 8) Convention avec le Centre de Gestion pour les autorisations syndicales ;
- 9) Convention avec le Centre de Gestion pour les décharges syndicales ;
- 10) Revalorisation d'un montant maximum de l'IFSE ;
- 11) Modification du tableau des effectifs ;
- 12) Encadrement des heures supplémentaires de la direction ;
- 13) Questions diverses.

Madame Colette JOULAUD est nommée secrétaire de séance.

- 1) **Approbation des comptes-rendus des assemblées générales du 19/11 et du 17/12/2019 ;**

Les comptes rendus sont votés à **l'unanimité soit 24 votes**

- 2) **Convention avec le SPEC ;**

Monsieur le Président fait lecture du projet de convention de vente d'eau par le SMEA (ancien SPEC) au SIVOM de la Rive Gauche du Cher et de la Région Minière.

Il précise que le document est la version 11 de la convention, et qu'elle a fait l'objet de nombreux échanges avec le SPEC et le SMEA. Il souligne en particulier que le prix de l'eau a évolué dans le sens qu'il attendait, c'est-à-dire vers une réduction des coûts qui lui semblait nécessaire, pour le SIVOM et ses abonnés. Il précise bien que les échanges et la concertation semblent se diriger vers une rationalisation future des coûts d'achat, ce qui va dans le sens de ses demandes. Il insiste particulièrement sur les points suivants :

Art 11

La tarification de l'eau vendue par le SMEA au SIVOM RGC et au SIVOM RM dépendra du volume, délivré à chacun (sous réserve de la consommation totale des 2 syndicats), selon les tranches suivantes :

- 1.100.000 m³ : 0,80 € HT (en application du protocole de l'article 9).
- de 1.100.000 m³ à 1.300.000 m³ : 0,65€ HT
- au-delà : 0,50 € HT

A ces tarifs s'appliqueront la TVA à 5,5%. Ce tarif est valable pour 2020.

A la fin de l'année 2020 une étude financière, réalisée par un expert-comptable comptable (voire un bureau d'études) indépendant, permettra d'ajuster, le prix du m³ d'eau, au vue des dépenses réalisées par la régie production.

Ainsi, le prix pourra être révisé, pour l'année suivante, sur la base des coûts réels.

Art 2

Elle est conclue pour une durée de 2 ans.

A son expiration, elle sera reconduite tacitement par période successives de 1 an sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de 6 mois.

La convention pourra également être dénoncée sans préavis, en cas d'accord commun amiable des 3 parties signataires.

Art 5:

Le SIVOM sera exploitant des ouvrages – le SMEA maitre d'ouvrage

Le Président propose donc qu'il soit autorisé à signer la convention d'achat d'eau (version 11).

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, :

-DECIDE à l'unanimité (27) d'autoriser le Président à signer la convention d'achat d'eau : « Convention de fourniture d'eau par Le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier au SIVOM Rive Gauche du Cher et au SIVOM de la Région Minière »

3) Devenir de l'usine de Saint-Victor ;

Monsieur le Président souligne que le maintien de l'usine a été décidé par le groupe de travail du SIVOM. Il précise que la convention avec le SMEA / SPEC laisse une période de deux années pour que la réflexion évolue rapidement vers des travaux. Il indique que la recherche de financement n'a pas aboutie (courrier de l'agence de l'eau) pour le moment mais aussi que le projet pourrait être revu et adapté en fonction d'une concertation avec les acteurs de l'eau. Il n'est pas parvenu à engager cette concertation, si bien que la situation reste incertaine. Toutefois, l'usine est inscrite au schéma départemental. Les directives qu'il donne est une attente, sans prise de décision majeure pour le moment.

Le Directeur vient préciser qu'il a demandé des mesures conservatoires pour cette attente qui n'est pas acceptable actuellement. Les points qu'il faut traiter sont :

- Sécurité des hommes ; il faut impérativement mettre en sécurité les équipes ;
- question boues ; il faut obtenir des informations sur le devenir des sous-produits et les qualifier (aucun rejet n'est identifié au Cher) ;
- sécurisation qualitative : comment améliorer la filière.

Il a été validé pour le bureau la proposition d'un montant de 60 000 € pour ces mesures conservatoires en 2020.

En outre le Directeur rappelle les enjeux de la continuité hydraulique du Cher (barrage) et la nécessaire prise de décision et budgétisation.

Le Président revient sur la situation stratégiquement floue à l'heure actuelle, précise que le devenir de l'usine a été positionnée comme un questionnement inscrit dans le schéma départemental d'alimentation en eau potable du département 03 et confirme que le devenir de cette usine doit être décidé dans le futur. Actuellement seules les mesures conservatoires sont proposées avec une réflexion technique menée sur une conservation entre 1000 et 1500m³/j.

Monsieur MUGLIA expose qu'il lui semble logique de promouvoir une usine qui peut produire à moindre coût pour les abonnés. Le Président confirme mais modère en indiquant qu'il convient aussi de trouver des équilibres avec le SPEC.

Pas de vote

4) Débat d'orientation budgétaire ;

Débat d'orientation budgétaire

EAUX : Enjeux du prix de la production d'eau, devenir de l'usine de St Victor, de l'alimentation de Gouzon-Boussac, stratégie financière du SIVOM.

Les estimations suivantes correspondent à une orientation destinée aux débats d'orientation. Des affinages importants seront apportés d'ici le vote du budget :

- Calcul du prix d'achat au SPEC et de la régularisation des charges d'achat d'eau,
- Ventilation des coûts entre l'usine de ST Victor et l'achat au Spec-smea,
- Calcul de la masse salariale,
- Calcul des amortissements,
- Affinage des montants d'investissement.

- Premières orientations

Les recettes de fonctionnement : Prévisions **3.87 M€ + 1.065 M€ excédent n-**

Il est prévu une stabilisation des recettes par rapport à 2018 et 2019. Cette recette est abondée de l'affectation des résultats de 2020, à priori de l'ordre de **1 000 000 €**, soit un total équilibré à **4,9 M€ environ**.

Les dépenses de fonctionnement : Prévisions : **3.6 M€ + 1.3 M€** pour l'investissement,

Les dépenses doivent s'équilibrer autour de **4.9M€**.

- Elles intègrent une régularisation de **156 000 €** d'achat d'eau auprès du SPEC de 2019 sur 2020 d'après les premiers éléments (entre 330 000 e et 150 000 €).

- Le montant définitif d'achat au SPEC n'est pas établi et il a donc été déterminé arbitrairement d'établir le coût sur la base de la convention en cours de signature avec le SMEA pour **l'ensemble des besoins du SIVOM** et les directives sont de minimiser en compensation nos propres coûts de production sur ST Victor.
- Des coûts spécifiques (réfection de la toiture à Huriel, 30 000 €, adhésion à une location « gestion de flotte », solution de gestion des DICT...).
- Le virement à l'investissement, ainsi que les amortissements dégagent une possibilité d'investissement de l'ordre de **1,3 M€**.

Les évolutions budgétaires :

D'importantes variabilités des dépenses, et dans une moindre mesure des recettes, rendent toujours difficile l'interprétation budgétaire. On constate par exemple un fort excédent de résultats en 2018 du fait d'une forte réduction des dépenses du SPEC (très en dessous des prévisions – 228 000 €), alors qu'une régularisation de + 138 000 € affecte le budget 2019, puis l'annonce d'une régularisation à 330 000 € qui pourrait être ramenée à 150 000 € (?) pour 2020.

En terme de prévisions, il est à noter qu'un virement du fonctionnement vers l'investissement de l'ordre de **1.3 M€**, comparable à 2019, est envisageable. Après financement des **capitaux empruntés antérieurement** et des travaux en régie hors programme, c'est un résiduel de l'ordre de **950 000 €** qui pourrait servir à réaliser des nouveaux travaux.

La marge de fonctionnement :

Le projet budgétaire de transfert à l'investissement est de l'ordre de **950 000 €** au stade du DOB. Il est plus fort que les possibilités de 2018 et 2019 (entre 700 000 et 800 000) :

- **780 0000 €** de dépense d'amortissement (financement de l'investissement), qui reste à confirmer par les nouveaux actifs,
- Un transfert vers l'investissement de **537 000 €** environ très proche de la valeur 2019,
- Une atténuation par les hors programmes de **- 87898 €**,
- Le remboursement des capitaux stable **(- 352 651 €)**

C'est donc un financement autour de **0.95 M€** qui est imaginé au stade du DOB.

Point sur la dette :

Attention à l'importante variabilité de la durée d'extinction de dettes qui risque de varier de manière importante en raison de la variabilité de l'épargne brute disponible. La durée d'extinction serait actuellement de 3 à 4 années. En réalité, il vaut mieux avoir à l'esprit une durée d'extinction moyenne proche **de 5 ans**.

Sur le principe, emprunter semble devoir être envisagé dans deux hypothèses afin de :

- Répondre à un **besoin exceptionnel et non anticipé des travaux**,
- ou encore de « booster » ponctuellement et maintenant la réalisation des travaux en les faisant régler **ultérieurement par les abonnés**.

Comment améliorer la situation financière immédiate du SIVOM ?:

Ne pas emprunter. Cela génère une réduction de dépenses 10 000 € en 2021, 35 000 € en 2022, soit une réduction des charges financières de 45 000 € entre 2020 et 2022.

Comment ne pas dégrader la situation financière immédiate du SIVOM ?:

Sous réserve de la préservation des marges d'épargne brute. Les taux sont actuellement assez bas (entre 0.9 et 1.51 %). Avec une simulation d'un taux à 1%, un emprunt entre **300 000 et 400 000 €** ne dégrade pas durablement la situation financière par rapport à 2019.

Quel montant pourrait-on emprunter pour atteindre une extinction à 10 ans ?:

Sous réserve de la préservation des marges d'épargne brute. Les taux sont actuellement assez bas (entre 0.9 et 1.51 %). Avec une simulation d'un taux à 1%, un emprunt de l'ordre de **2 M€** dégrade de manière admissible la situation financière.

Un enjeu sur la production d'eau :

Usine de ST Victor :

Conformément à la **note de 2019**, les enjeux restent identiques :

« Une décision à prendre ou à amorcer vite en raison de la dégradation rapide des équipements qui conduisent à la ruine + Risque sur les pêcheurs,+ Risque sur les agents,+ Risque sur la « pollution boue», » • *Le Président ne souhaite pas décidé pour le moment, les échanges politiques et montages possibles étant trop flous actuellement et nécessitant des échanges.*

Il a été toutefois demandé que des mesures conservatoires soient prises. Le bureau a limité une dépense de 60 000 € afin de faire face aux situations urgentes pour 2020. Ce montant présente une rentabilité financière à courts termes.

Autres questions :

Gouzon recherche une solution d'alimentation.

Sont retenus ; une alimentation depuis Coursages (propriété du SIVOM) que le SPEC-SMEA envisagerait de gérer directement avec Gouzon / Une alimentation depuis les Carolles.

+ Evolution sur l'organisation du SPEC en 2020 (convention 2020).

Les investissements :

-En recettes :

418 000 € constituent une possibilité d'emprunts bancaires maximum suivant les directives du bureau (recettes de fonctionnement). Il acte de taux d'emprunts favorables actuellement et d'une stabilisation de notre niveau d'endettement par rapport à 2019. Le désendettement, qui pourrait permettre d'emprunter des capitaux plus forts à l'avenir n'est pas retenu mais plutôt la stabilisation du niveau d'endettement actuel.

1,3 M€ pourrait provenir de la section de fonctionnement.

-En dépenses :

352 651 € sont consacrés au remboursement du capital des emprunts pour les travaux passés.

87 898 € financent les hors programmes sur la section d'investissement

950 000 € à (entre 940 000 et 970 000) semblent ainsi programmables + emprunts si décidé (ou autre)

CF proposition / réflexion / simulation si dessous

Le budget "eau" est le budget principal du SIVOM Rive Gauche du Cher. Dans le cadre du débat, les orientations budgétaires traduisent les grandes tendances et les choix nécessaires. Les chiffres sont donc indicatifs mais ils permettent de saisir les axes du budget, en particulier en matière de capacité et de mode de financement des investissements,



*FONCTIONNEMENT / Ventilation simplifiée des orientations du budget

Recette de fonctionnement (indicatif : susceptible de modifications au stade du budget primitif)

Atténuation de charges	(remboursement des charges)	6 000,00
Produits des services, du domaine et ventes diverses	(Vente d'eau et travaux ainsi que recette levée pour l'agence de l'eau et le SMEA)	3 765 161,00
Autres produits de gestion courante		1 331,00
Produits financiers		20,00
Produits exceptionnels	(cession d'actifs, créances admises en non valeur)	4 100,00
Opération d'ordre de transfert entre sections		87 898,00
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 065 437,10
Total recette de fonctionnement*		4 929 947,10

Dépenses de fonctionnement (indicatif : susceptible de modifications au stade du budget primitif)

Charges à caractère général (=60+61+62+63)	(achat d'eau, fourniture, produit, électricité, analyse.....)	2 278 081,00
Charges de personnel (=62+63+64)	(charge de personnel tout compris)	876 487,75
Atténuation de produits (70)	(versement des recettes au SMEA et à l'agence de l'eau)	282 000,00
Autres charges de gestion courante	(charge élus, frais de déplacement, irrécouvrables)	76 010,00
Charges financières	(remboursement des intérêts des emprunts)	103 800,00
Charges exceptionnelles		5 000,00
Virement à la section d'investissement	(financement des investissements et du capital des emprunts)	537 421,13
Opération d'ordre de transfert entre sections		781 147,22
Total dépense de fonctionnement*		4 939 947,10

INVESTISSEMENT / Ventilation simplifiée des orientations du budget (et non définitive = orientations)

Les modalités de financement des travaux et opérations du budget :

Des travaux en cours sur le budget 2018(RAR), préfinancés, :	1 063 745,82
Un excès de résultat de fonctionnement 2018 après incorporation des RAR , 2019* :	684 916,64
Un solde positif R001 en investissement	87 590,78
Un excédent qui sera globalement dégagé et disponible pour travaux :	965 609,32

Recette d'investissement

Travaux déjà financés (RAR)	(poursuite 2020, dont subvention commune et prêts en cours et autofinancement)	1 384 122,84
Virement de la section de fonctionnement	(financement par l'exercice et excédent, hors amortissement)	537 421,13
opérations d'ordre de transfert entre sections	(amortissement)	781 147,22
Résultat reporté en recette d'investissement		791 511,38
Nouveaux prêts (1)		0,00
Emprunts prévisionnel usine (2)		0,00
Total recette d'investissement (hors nouveaux prêts)		3 494 202,57
Recette avec les propositions de prêts (1) et (2)		3 494 202,57

Dépenses d'investissement

Emprunts et dettes assimilées	(remboursement des capitaux des prêts)	352 651,81
Travaux Hors-Programmes (Travaux en régie)	(travaux réalisés en régie)	87 898,00

Investissement à inscrire au BP 2020

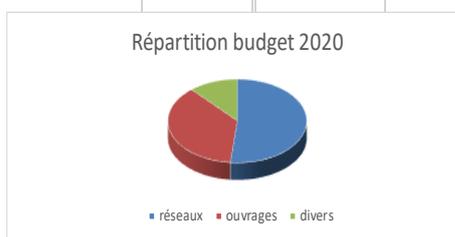
Restes à réaliser	(Travaux et études en cours)	1 384 122,84
Nouvelles inscriptions possibles en financement prêt		0,00
Nouvelles inscriptions possibles en autofinancement		963 916,54
Investissement emprunt 2019		418 000,00
investissement emprunt devenir d'usine		0,00
Total dépenses d'investissement (sans prêt éventuel)		2 788 589,19
Total dépenses avec emprunts		3 206 589,19

					emprunt conseillé entre 500 C
dépense possible	budget		dépense programmée en autofinancement		emprunt
1 316 568,35	1 316 568,35		963 917		418 255,00
reste autofinancement après capital et HP	963 916,54		963 916,54		

ANALYSE DES INVESTISSEMENTS

0,00

	patrimoine	Répartition budget 2020
Enjeux :	réseaux	79%
	ouvrages	13%
	divers	6%
		51,57%
		36,96%
		11,48%



1350743,72			963 916,54	55 771,72	418 255,00	1 545 500,00
696511,72	2020	Réseaux	417 740,00	55 771,72	223 000,00	1 070 000,00

marge acceptable	Appellation	autofinancement	subvention	emprunts	non inscription
182000	Nouveaux programmes				
	Réseau quinsaines, tranche 1	295000			
125000	Réseau quinsaines 2, tranche 2	0		223000	
	Dévolement canalisation Audes	41000			
	Réseau treignat fonte 40 rte hercula	30 000			
	St Victor dévolement paris	51740	25870		
	Chapelaude lott haut		8901,72		
	anciens programmes			15000	
	lot audes			6000	
	rue l pergaud				
	383 achat reduc pression 10000				
	396 mvt fleuriel 182000				
	399 rue ganne 128000				
	406 creation enrobé crevant 4500				
	ST Victor maison senior 42900				
	programmes non inscrits				80000
	Travaux audes rte chazemais				250000
	Réseau quinsaines 3 350				380000
	Travaux palsière				150000
	Rte des Bizons				210000
252000	Ricos				

	2020	Ouvrages	388 176,54	195 255,00	447 000,00
	Nouveaux programmes				
	288 existant - réfection réseau int in	3000			
	cuve croze	250000			
	cuve abas			90000	
	reprise de surverse beaumont	38 400			
	bois croizet surpresseur	14 000			
	Goelat traversée	8 600			
	contrôle accès cuves	11 750			
	chgt compteur de sites	9 482			
	Cuve lignerolles			62000	
	GMAO	15 000			
	cana int croze avec debimètre	6 500			
	pompe st victor drain	10 500			
	echelle cuve croze	3 000			
	aeration pompage croze	1 200			
	modernisation securisation st victor	16 745		43255	
	anciens programmes				
	381 compteur secto 276300				
	programmes non inscrits				126000
	arrêt de l'usine de St Victor et non signature conv spec				71000
	arrasement barrage de St Victor				250000
	aération des cuves				
	cuve coursage				

	2020	Divers	158 000,00	0	28500
	Nouveaux programmes				
	informatique	5000			
	chgt compteurs	65000			
	achat véhicule	42000			
	achat matériel	17000			
	nouveau bat (président)	26000			
	matériel santé posture	3000			
	anciens programmes				
	307- divers douche amgt la croze - 10930,27				
	382-achat mat 4427,04				
	389 achat info et peripheriques 5574,1				
	406 achat serveur informatique 6000				
	programmes non inscrits				3500
	securisation entrée				25000
	gmao				

Autres budgets annexes

SPANC : Enjeux de stabilisation et de renforcement des équilibres

L'équilibre du compte administratif 2018 s'établit autour de 72 000 € environ, celui de 2019 autour de 62 000 €.

En proposition de budget 2020, il est démontré que l'équilibre du service est plus difficile à obtenir à l'avenir du fait :

- de la création d'un binôme qui augmente les charges fixes et qui doit être limité à 1,15 EQTP (une recherche d'optimisation est à faire sur les charges fixes téléphonie et véhicule...),
- La perte des subventions de l'agence de l'eau,

L'équilibre recherché des dépenses et des recettes est toujours autour de 80 000 € en terme de budget. La recette s'établira sur la base de 575 contrôles environ, toutes catégories confondues et permet d'aboutir à ce résultat. Attention à l'avenir car l'équilibre est atteint **avec un excédent de résultat de 29 000 €**, ce qui couvre totalement l'action du collaborateur binôme. A l'avenir un remplacement des congés et absence doit être l'objectif (10%).

L'achat d'informatique (2300 €) et de matériel spécial (700^E) est proposé en investissement.

Les redevances ont été revalorisées en 2020.

Incendie : Enjeux de prise de compétences ou renforcement des services

L'équilibre du compte administratif 2019 s'établit autour de 12 000 €.

En proposition de budget, un équilibre des dépenses et des recettes est prévu autour de 60 500 €.

Après de nombreuses années passées à la mise en place d'un service opérationnel sur l'incendie, la prise de compétences étant l'objectif final, un blocage est actuellement rencontré qui empêche ce développement qui semblait souhaité par les communes. Pourtant les statuts ont été modifiées dans ce sens et qu'un intérêt général semblait être mesuré.

Il en résulte que le budget est proposé suivant les directives habituelles, mais que les perspectives et objectifs de ce service sont devenues « floues » et affichent un manque de visibilité.

Il est toutefois proposé la possibilité de développer l'achat d'appareils de mesures débit -pression (5000 €) permettant plus d'autonomie dans le cas où le déblocage politique surviendrait ou encore d'envisager l'achat d'appareils antivol (2500 €).

Contrôle de branchement Assainissement collectif :

L'équilibre du compte administratif 2019 s'établit autour de 2 400 € avec un excédent.

En proposition de budget, un équilibre des dépenses et des recettes est prévu entre 40 00 € et 5000 €. Pas d'investissement programmé.



Notre enjeu : 575 contrôles

Il est prévu de réaliser en 2020 : 575 contrôles

PROJET d'ORIENTATION

Recettes de fonctionnement

Redevance d'assainissement non collectif	(comprend les différents contrôles)	49 500,00
Autres prestations de services	(comprend l'entretien par un prestataire)	0,00
Autres subventions d'exploitation	(subvention agence de l'eau)	0,00
Mise à disposition de personnel		3 850,00
Excédent de résultats		29 999,64
autre		100,00
Total recette de fonctionnement		83 449,64

Dépenses de fonctionnement

CHARGES A CARACTERE GENERAL		11 861,14
CHARGES DE PERSONNEL	(Rémunération des agents)	65 487,97
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	(Frais divers et généraux)	1 300,00
Titres annulés		481,00
amortissement		3 078,50
Virement section de fonctionnement		1 241,03
Total dépense de fonctionnement		83 449,64

INVESTISSEMENT : En recette et dépense, financé par les excédent de résultats supplémentaires

Achat informatique 2300

Achat matériel spécifique 778.50



Rapport d'orientation budgétaire 2020- Prestation incendie

page 4

Evolution statutaire OK / transferts de compétences ?



Les suivis débits pressions des poteaux sont en œuvre depuis 2016,
Les conventions doivent être rétablies en 2019

PROJET d'ORIENTATION

INSCRIPTION COMPLEMENTAIRE AU BUDGET EAU Recette de fonctionnement

Autres prestations de services	(entretien et réparation des bornes si besoin et demande)	49 798,00
Autres prestations de services	(contrôle des bornes, part sivom uniquement)	1 300,00
Resultat n-1		9 402,00
Total recette de fonctionnement		60 500,00

INSCRIPTION COMPLEMENTAIRE AU BUDGET EAU Dépenses de fonctionnement

Fourniture d'entretien et de petit équipement		40 000,00
Prestation de service		0,00
Remboursement de frais		2 000,00
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	(réparation 3000 + contrôle 500)	11 000,00
Virement section investissement		7 500,00
Investi: Total dépense de fonctionnement		60 500,00

INVESTISSEMENT A réaliser : achat envisagé d'un dispositif de contrôle débit -pression en investissement ;	5000
et dispositifs antivol sur poteaux incendie	2500



Rapport d'orientation 2020 annexe Contrôle des Branchements

Page6

L'année 2019 poursuit les contrôles de branchements d'assainissement collectif dans le cas de vente



PROJET d'ORIENTATION

Volume

30 à 40 contrôles prévus

4617,06

5) AIDE FINANCIERE A L'ASSOCIATION « OUEST-ALLIER BURKINA-FASO » 2020

Depuis 2012, le SIVOM verse à l'association « Ouest-Allier Burkina-Faso » une subvention de 2 000€ pour le financement de travaux d'amélioration de l'accès à l'eau potable.

Aujourd'hui, cette même association sollicite le SIVOM Rive Gauche du Cher pour lui permettre de poursuivre son action sur la commune de Pilimpikou quartier de Raguegma, et au village de Lankaga quartier de Bissighen, c'est-à-dire la construction de deux forages neufs.

La loi n°2005-95 du 09/02/2005 (loi Oudin) ouvre la faculté aux collectivités territoriales de consacrer jusqu'à 1% du Budget de Fonctionnement au financement des projets de développement et d'urgence en coopération internationale.

L'Assemblée à l'unanimité (28 votes) décide de verser la subvention de 200 € à l'association.

6) Subvention au Comité d'œuvre social 2020

Depuis le 23 mars 2010, il est décidé que la somme versée soit égale à 3,5% de la masse salariale sans pouvoir être inférieure à 20 000€.

Il est donc proposé de verser pour l'année 2020 : la somme de 20 135,00 euros

→ 50 % du montant sur présentation du programme d'actions et sa validation (courant mai)

→ 50 % du montant sur état d'avancement du programme d'actions (courant novembre)

1 délégué ne prend pas part au vote

Vote à l'unanimité soit 27 votes pour

7) Emplois de saisonniers 2020

Il est proposé de recruter jusqu'à 4 **agents contractuels** en particulier durant la période de congés des agents titulaires pour assurer correctement la continuité du service technique et administratif.

Les agents contractuels seront rémunérés à l'indice brut 350.

- Le temps hebdomadaire sera fixé sur une base de 35 heures et suivant le cycle des équipes techniques et administratives ;
- Aucun niveau de recrutement n'est exigé ;
- Un contrat d'engagement sera établi pour chaque agent concerné ;
- Le nombre prévisionnel d'agents nécessaires durant cette période serait de : 4
- Les fonctions confiées à ces agents consistent en l'entretien des espaces verts, relevé des compteurs d'eau des abonnés du syndicat, aide sur les chantiers aux agents titulaires, surveillance de la station de traitement, analyses d'eau, aide au service administratif ...

Cette année, vu la réorganisation du travail estival, il est prévu de diminuer le nombre de saisonnier au service.

Au service administratif, le remplacement d'un agent en congés maladie pourrait subvenir au besoin des remplacements cet été.

L'Assemblée à **l'unanimité 28 votes** approuve.

8) Convention avec le Centre de Gestion pour les autorisations syndicales ;

Il est rappelé que le décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié prévoit que des Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) soient accordées aux représentants des organisations syndicales mandatés pour assister à des congrès ou réunions des organismes directeurs dont ils sont membres élus.

Il précise que certaines ASA peuvent être remboursées par le Centre de Gestion par la signature d'une convention annuelle.

L'Assemblée vote à **l'unanimité soit 28 votes** pour la signature de cette convention.

9) Convention avec le Centre de Gestion pour les décharges syndicales ;

Dans le cadre des décharges d'activités de services, article 16, 17 et 18 du décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié, l'organisation syndicale CGT attribue pour l'année 2020, 32 heures mensuelles.

Ces heures de décharges syndicales peuvent être prises en charge financièrement par le Centre de Gestion par la signature d'une convention.

Il est proposé de renouveler la convention avec le Centre de Gestion de l'Allier permettant la prise en charge de décharges syndicales à hauteur de 32 HEURES MENSUELLES à compter du 01/01/2020.

L'Assemblée vote à **l'unanimité soit 28 votes** pour la signature de cette convention.

10) Revalorisation d'un montant maximum de l'IFSE

Vu la délibération en date du 14 décembre 2016 instaurant l'indemnité de fonction de sujétions et d'expertise (IFSE) dans la collectivité du SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER :

Monsieur le Président propose la revalorisation du montant plafond SIVOM :

- pour la catégorie C, groupe G1/1 Responsable administratif et technique soit un montant de 10 500 € annuel au lieu de 9000 €,

Pour la catégorie B, groupe G2 Responsable administratif soit un montant de 11 500 € annuel au lieu de 10 000 €.

L'Assemblée valide cette décision à l'unanimité soit 28 votes.

11) Modification du tableau des effectifs

Le Président propose de modifier le tableau des effectifs pour 2020 de la façon suivante suite aux évolutions de carrières et du nombre de personnel.

FILIERE TECHNIQUE

Personnel à temps complet :

- 1 technicien du cadre d'emplois de Technicien (poste à pourvoir)
- 4 agents de Maîtrise (4 postes pourvus)
- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe (1 poste pourvu)
- 4 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe (4 postes pourvus)
- 2 adjoints techniques (2 postes pourvus)
- 1 ingénieur (poste pourvu)
- 2 adjoints techniques (prévision besoin occasionnel ou remplacement en cas d'indisponibilité d'agents titulaires)

Personnel à temps non complet :

- 1 adjoint technique, 26 heures par mois (poste pourvu).

FILIERE ADMINISTRATIVE

Personnel à temps complet :

- 2 rédacteurs (1 poste pourvu, 1 poste à pourvoir)
- 2 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe (2 postes pourvus)
- 2 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe (2 postes pourvus)
- 1 adjoint administratif (1 poste pourvu)
- 2 adjoints administratifs (prévision besoin occasionnel ou remplacement en cas d'indisponibilité d'agents titulaires)

L'Assemblée délibère pour 28 votes pour à l'unanimité.

12) Encadrement des heures supplémentaires de la direction

Monsieur le Président précise qu'une réflexion est en cours pour mieux encadrer le travail du Directeur :

- astreinte de décision,
- temps de travail,
- modalités d'organisation

Actuellement l'astreinte de décision est conduite. Le temps de travail s'effectue au-delà du cycle de travail et n'est pas encadré.

Cette réflexion, menée à la demande du Directeur, permettra de définir un cadre et des limites plus claires au travers de la fiche de poste, de modalités quant à l'astreinte et de conditions d'autorisations permanentes données à sa mission.

Pas de vote

L'Assemblée se termine l'ordre du jour étant atteint.